

Promulgation ou pas, on n'en veut pas ! Abrogation de la Loi Travail

Rien n'y fait, malgré 3 articles 49-3 successifs, les salariés et l'immense majorité des français se prononcent toujours contre la loi El Khomri. Une loi à tel point rejetée que le gouvernement n'avait même pas confiance en sa majorité pour en débattre au Parlement !

Promulguée le 8 août dernier, la loi « Travail » menace à terme l'ensemble des garanties collectives encadrant le contrat de travail. Dans le cadre des attaques contre la fonction publique, elle pourrait servir de point d'appui pour dégrader aussi les statuts des agents publics. Elle marque la disparition du principe de faveur – conquis en 1936 – et l'inversion de la hiérarchie des normes, notamment pour la définition du temps de travail et le taux de majoration des heures supplémentaires. C'est une loi de dumping social.

Ce recul sans précédent permet à Pierre Gattaz, président du MEDEF d'exiger 90 milliards d'euros supplémentaires d'allègements fiscaux pour les patrons, qui s'ajouteraient aux 40 milliards déjà obtenus dans le cadre du Pacte de responsabilité...

Pour tenter d'imposer cette politique de régression sociale, le gouvernement, isolé dans la population et même dans son propre camp, utilise des méthodes autoritaires. La prolongation de l'état d'urgence servant de prétexte pour tenter d'interdire les manifestations. Ce climat sert même à Mme El Khomri de désavouer l'inspection du travail en validant le licenciement d'un délégué syndical d'Air France. L'action syndicale étant peu à peu assimilée à un délit de droit commun.

D'ailleurs, l'article 3 de la loi du 21 juillet 2016, qui proroge de six mois l'état d'urgence, énonce explicitement que « *les cortèges, défilés et rassemblements de personnes sur la voie publique peuvent être interdits dès lors que l'autorité administrative justifie ne pas être en mesure d'en assurer la sécurité compte tenu des moyens dont elle dispose* ».

Les Unions Régionales CGT, CGT-FO, Solidaires, FSU et UNEF d'Île de France réaffirment qu'elles n'entendent pas se soumettre, surtout lorsqu'il en va de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

S'inscrivant dans le cadre de la déclaration commune des 7 organisations nationales du 8 juillet : « », les organisations signataires réaffirment leur détermination à combattre la loi « Travail » et à en obtenir l'abrogation et plus généralement à faire aboutir l'ensemble des revendications des salariés et des jeunes.

Pour ce faire elles appellent à se mobiliser massivement pour réussir la journée d'actions du 15 septembre contre la loi Travail, et à manifester à 14H00 place de la Bastille.

Promulgation ou pas, on n'en veut pas ! Abrogation de la Loi Travail !

Paris, le 2 septembre 2016

